# 

# cid:c8b99d20a2579dbea264da936944038b2e5e6308@zimbra

# **INCUBATEUR DE PROJETS**

# Demande de financement

# sur dispositif 1 de l’appel à projet de la Communauté du savoir :

# **Soutien à l’émergence de collaborations transfrontalières**

#### Merci de transmettre votre dossier complété par email à l’adresse suivante : [info@communautedusavoir.org](mailto:info@communautedusavoir.org)

#### Vous recevrez un email de confirmation dès réception de votre dossier.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Partenariat** La demande de financement doit concerner **à minima un établissement suisse et un établissement français de la Communauté du savoir. Des collaborations avec des partenaires tiers sont encouragées.** | | | | |  |
|  | Etablissement | Nom, prénom et fonction de la personne responsable du projet au sein de l’établissement | Adresse de messagerie | Téléphone | Nombre d’heures mises à disposition du projet |
| Chef-fe de file |  |  |  |  |  |
| Partenaire 1 |  |  |  |  |  |
| Partenaire 2 |  |  |  |  |  |
| Partenaire 3 |  |  |  |  |  |

En cas de projets impliquant un nombre de partenaires plus important, indiquez ci-dessous les informations nécessaires, sur la base du tableau ci-dessus, en mentionnant les heures des partenaires consacrées au projet :

-…

-…

|  |  |
| --- | --- |
| Présentation de votre événement | |
| Intitulé de votre événement |  |
| Thématique de rattachement | Thématique : Cliquez pour choisir |
| Date(s)/durée |  |
| Forme de l’événement (workshop, séminaires, conférences…) |  |
| Cet événement a-t-il déjà bénéficié d’un financement de la Cds ? | Oui  Si oui, avec quel partenaire et en quelle année ? Cliquez ici pour taper du texte.  Non |
| Programme de l’événement (à décrire ou à joindre à la présente demande) |  |
| Objectif(s) et résultats attendus |  |
| Nombre de participant-e-s envisagé |  |
| Quelle est la plus-value apportée par la dimension franco-suisse à votre projet ? |  |
| En quoi votre événement peut-il permettre de consolider un partenariat ou une communauté métier au sein de la Cds ? |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Budget de l’événement hors heures mises à disposition ; par souci de cohérence, merci d’exprimer l’ensemble des dépenses soit en CHF, soit en Euros | | | |
| Type de frais | **Montant global du budget** | **Descriptif** | Montant du cofinancement demandé à la Communauté du savoir (avec un total TTC max. de 3 000 euros/3'300 CHF) |
| Prestataires extérieurs (animation, coordination…) |  |  |  |
| Frais de repas/Hébergement |  |  |  |
| Fournitures |  |  |  |
| Autres frais (à préciser) :Cliquez ici pour taper du texte. |  |  |  |
| Total TTC |  |  |  |
| Dont budget côté France |  |  |  |
| Dont budget côté Suisse |  |  |  |

# **Nature et modalités d’octroi du financement**

Objectifs

Ce financement vise à encourager les échanges de savoirs et de bonnes pratiques au sein des communautés de métiers ou de pratiques, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche, de l’innovation et du transfert de savoirs et de technologie.  
  
À titre d'exemple, il peut soutenir des workshops/afterworks, des journées d'études, des séminaires pédagogiques…

L'appel à projet encourage les collaborations avec des partenaires tiers et notamment avec les établissements situés en périphérie du réseau.

Le Fonds finance prioritairement l’impulsion de nouvelles collaborations. Il peut cependant soutenir des collaborations existantes si la valeur ajoutée et l’aspect novateur de la nouvelle demande de financement sont clairement démontrés et justifiés.

Financement accordé

L’appel à projets pour l’émergence de collaborations transfrontalières peut être sollicité sous réserve des financements disponibles au sein de la Communauté du savoir pour un montant maximum par projet de 3 000 € TTC (ou 3 300 CHF TTC).

Le financement accordé n’est pas exclusif au sens où il encourage les logiques de co-financement. Les fonds à disposition sont donc considérés comme une aide complémentaire à tout autre soutien financier existant.

**Les demandes de financement doivent concerner à minima un établissement suisse et un établissement français de la Communauté du savoir, mais les projets impliquant des partenaires tiers sont encouragés.**

Critères d’éligibilité

* La demande de financement doit concerner **à minima un établissement suisse et un établissement français de la Communauté du savoir.**
* Les projets devront porter sur l'une des deux thématiques transversales jugées prioritaires par le réseau, en référence aux enjeux de l’Arc jurassien et aux objectifs stratégiques des établissements membres :

- « société et industrie 4.0 » ;

- « nouveaux enjeux territoriaux»

* **Seules les dépenses effectuées par des partenaires rattachés aux établissements de la Communauté du savoir sont éligibles.**

### Dépenses éligibles

**Seules les dépenses effectuées par des partenaires rattachés aux établissements de la Communauté du savoir sont éligibles.**

Pour ce qui concerne les soutiens financiers, les dépenses sont entendues hors équipement et concerneront prioritairement :

* Les dépenses de prestataires extérieurs (animation,…) ;
* Le recours à des expertises en dehors du périmètre des partenaires ;
* La réservation de salles et d’hébergements ;
* La prise en compte de frais de déplacement et de restauration...

*Attention : les heures consacrées par les partenaires de la collaboration transfrontalière ne sont pas éligibles à ce financement.*

La Communauté du savoir se réserve le droit de ne pas financer des dépenses qui apparaitraient inadaptées ou excessives en regard du projet et de ses objectifs.

### Engagements de la part des chef-fe-s de file et des partenaires

En contrepartie des financements attribués et en raison de la dimension partenariale des fonds versés, les bénéficiaires de l'appel à projets s'engagent vis-à-vis de la Communauté du savoir à respecter les règles et obligations suivantes :

En matière de pièces justificatives à fournir

Pour la Suisse :

Les chef-fe-s de file et les partenaires font remonter les pièces justificatives au sein de leurs établissements respectifs selon les procédures internes en vigueur.

Pour la France :

Le financement par la Communauté du savoir exige de la part de la personne bénéficiaire la présentation des documents suivants au secrétariat de la Communauté du savoir, ainsi qu’aux services compétents de leur établissement :

* Un ordre de mission en cas de déplacement ;
* Une demande de remboursement du déplacement ;
* Le(s) émargement(s) (liste de présence) des personnes rencontrées au cours de l’événement;
* Un compte-rendu synthétique des échanges ou des travaux menés ;
* Concernant les autres types de dépenses trois devis sont exigés afin de valider la mise en concurrence des prestataires.
* Les pièces justificatives concernant les dépenses ;

En matière de communication et labellisation :

* Présence du logo Communauté du savoir et Interreg sur les supports physiques et web (logo disponibles sur le site Cds) ;
* Envoi de ces supports au Secrétariat de la Communauté du savoir pour valorisation

En termes de productions attendues

À l'issue des évènements financés dans le cadre du projet, les établissements "chefs de file" s'engagent à produire un livrable en utilisant le modèle accessible sur le site de la Cds.

### Modalités de versement du financement

* Le financement est attribué par remboursement des dépenses engagées et dans la limite du budget prévisionnel mentionné dans le dossier de candidature;
* Les procédures de remboursement pouvant varier selon les établissements de la Communauté du savoir, il est demandé aux bénéficiaires de se rapprocher des personnes-ressources de leur établissement (les coordonnées de ces personnes peuvent être obtenues auprès du Secrétariat de la Communauté du savoir à l’adresse info@communautedusavoir.org).

Modalités de soumission et calendrier

Les demandes de financement dans le cadre de l’appel à projets se font à tout moment pour la période du 1er janvier 2019 au 15 octobre 2019.

Aucune dépense postérieure au 30/11/2019 ne pourra être prise en charge.

Le dépôt d’une demande se fait via le dossier de candidature dédié que vous trouverez en téléchargement à l’adresse : <http://communautedusavoir.org/nos-actions/appel-a-projets/>

Un seul dossier de candidature par demande est envoyé au secrétariat de la Communauté du savoir ([**info@communautedusavoir.org**](mailto:info@communautedusavoir.org)) par un partenaire identifié comme "responsable administrative ou administratif " au sein du projet.

### Procédure de décision d’attribution de la subvention

Une fois le dépôt effectué, un accusé de réception de votre demande est émis par le secrétariat conjoint de la Communauté du savoir.

La demande est ensuite instruite par le secrétariat conjoint qui examine la validité des critères formels. Ce dernier se réserve le droit de demander des précisions complémentaires, si nécessaire.

*La décision d'attribution est prise par le Comité de pilotage de la Communauté du savoir, sur la base de l'instruction technique menée par le secrétariat.*

Aucune dépense n’est éligible si elle est engagée avant la date de la décision d’attribution qui sera transmise par écrit.

En dehors des questions d'éligibilité définies sur la page d'accueil de l'appel à projets, la Communauté du savoir peut accorder un montant inférieur à ceux indiqués sur l’appel à projets, en fonction des financements disponibles.